

L'ECHO LAYRACOIS

Numéro 3 : Mars 2015

LE MOT DU MAIRE

L'année 2014 voit son exercice se terminer avec un budget de fonctionnement à l'équilibre et un budget d'investissement en déficit de 25.000 €, conséquence des travaux indispensables réalisés sur la salle polyvalente, l'ancienne bibliothèque et les appartements. Ceci appelle à la prudence dans nos arbitrages budgétaires afin de maintenir notre commune hors de tout endettement.

A l'heure où nous établissons le budget 2015, nous n'en oublions pas pour autant les projets fédérateurs qui permettent aux Layracois(es) de se retrouver à divers événements conviviaux. La proximité reste une volonté, et la présence de commerces ambulants (voir article « Vie communale ») sur notre commune en est un exemple.

Notre communauté de commune du Val'Aïgo devrait prochainement s'agrandir en accueillant Buzet sur Tarn ; nous espérons que cette arrivée ne perturbera pas notre représentativité au sein du conseil communautaire pour nous permettre de continuer à exprimer les besoins de nos concitoyens.

Pour finir, même si les missions du futur Conseil Départemental ne sont pas clairement établies, je ne peux que vous encourager à vous déplacer les dimanches 22 et 29 Mars pour vous exprimer et élire les Conseillers Départementaux qui vous représenteront et agiront à nos côtés aux projets qui nous sont chers. Aux votes citoyens !

*Avec toute ma considération,
votre maire.*

Wilfrid SABIRON

CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil aura lieu le :
lundi 30 Mars 2014 à 21h.

VIE COMMUNALE

Travaux effectués sur les toitures de la bibliothèque et salle polyvalente (démoussage, étanchéité, zinguerie).

Travaux sur la station d'assainissement des appartements municipaux.

La salle polyvalente a retrouvé toute son utilité avec l'accueil régulier de manifestations telles que : soirées, lotos, sports (école de basket de Villemur, Volley-Club de Bessières...).

Un défibrillateur est maintenant à disposition du public devant l'entrée de la salle polyvalente.

Un radar pédagogique, mis à disposition par le Conseil Général à notre demande, est positionné route de Toulouse.

Trois commerçants ambulants viendront tous les mardis matin sur la place des érables afin de proposer un service de proximité : Un boucher, un fromager et un épicier vous proposeront leurs produits. Chacun d'entre vous saura leur réserver le meilleur accueil afin d'inscrire leur présence dans la durée.

POUR JOINDRE LA MAIRIE

Téléphone : 05.61.35.35.25

Courriel : mairielayracsurtarn@wanadoo.fr

Elections cantonales des 22 et 29 mars 2015

Qu'est-ce qui change ?

Nous allons élire cette fois des **Conseillers Départementaux** : les Conseils généraux deviennent Conseils Départementaux dès la fin de la prochaine élection. Le mandat est de six ans : le renouvellement se fait en totalité.

Le **nombre de cantons** est rapporté à une population à peu près équivalente d'environ 40 000 habitants. Il n'y en aura plus que **27** au lieu des 53 actuels pour notre département.

En conséquence, le canton de Villemur comprendra désormais 19 communes : Bessières, Bondigoux, Bouloc, Buzet sur Tarn, Castelnau d'Estretfonds, Cépet, Fronton, Gargas, La Magdelaine sur Tarn, Mirepoix sur Tarn, **Layrac sur Tarn**, Le Born, St Rustice, St Sauveur, Vacquières, Villaudric, Villematier, Villemur sur Tarn, Villeneuve-lès- Bouloc.

Le nombre d'élus en revanche ne diminue pas : les candidats des nouveaux cantons devront se présenter par paires, en respectant la parité homme/femme : il y aura donc **54** élus au Conseil Départemental de la Haute Garonne.

Déroulement du scrutin

Toujours à deux tours, sauf si une paire de candidats obtient plus de 50% des votes exprimés au premier tour, et à condition de représenter au moins 25% des électeurs inscrits.

Peuvent se maintenir au second tour les binômes ayant obtenu au moins 12.5% des votes des électeurs inscrits.

Pourquoi voter ?

N'oublions pas que la partie départementale de nos impôts sert à financer ce Conseil Départemental, dont les missions auprès de la population sont nombreuses et variées. Ainsi, par exemple :

- Il a un rôle très important auprès des équipes municipales, via différents organismes qui ont un rôle de conseil et d'assistance technique et juridique sur tous les projets et problématiques que les municipalités sont amenées à gérer : l'ATD (Agence Technique Départementale qui assure aussi la formation des élus des communes affiliées), le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour l'urbanisme et l'habitat, le SDEHG (Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne) dans les domaines de l'électricité et l'éclairage public, le SMEA (Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement) dans les domaines de la distribution et de l'assainissement de l'eau, etc.
- Solidarité enfance et famille : il intervient dans l'aide aux personnes à travers divers fonds et lieux d'accueil : APA, RSA, autonomie et maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, PMI,
- Rôle important dans l'éducation, en particulier la prise en charge des collèves et les aides scolaires (transports, matériel pédagogique, restauration, etc.),
- Il intervient dans la protection de l'environnement (contrôle de l'eau, traitement des déchets, etc.),
- Rôle dans la sécurité des personnes : SDIS (Services Départementaux d'Incendie et de Secours), etc.
- Aides à la voirie communale (pool routier),
- Aide au logement et contribution au patrimoine culturel (compétence facultative).

Certaines compétences sont obligatoires et d'autres facultatives. C'est par votre vote que vous déciderez des orientations qui seront prises par cette instance.

Pour notre village, le scrutin se déroulera dans la nouvelle salle des associations de 8h à 18h.